

LE FINANCEMENT DE LA COOPERATION
NON-GOUVERNEMENTALE
Repenser le financement
des actions euro-méditerranéennes

Toulon, 29 octobre 2003

Introduction par Daniel Carrière, Président de Medcoop

Monsieur le Préfet,
Monsieur le représentant du Président du Conseil
Général,
Madame la représentante du Président de la Région,
Monsieur le Président de l'Université de Toulon
Mesdames Messieurs,
Chers amis,

Au nom du Collectif pour la coopération décentralisée en Méditerranée, Medcoop, je remercie particulièrement Monsieur le Président de l'Université d'accueillir ces rencontres. Mes remerciements vont aussi aux personnalités qui ont bien voulu participer à l'ouverture de nos travaux et qui soutiennent notre action.

Merci à tous d'avoir accepté notre invitation et aux intervenant de nous apporter le fruit de votre expérience, de vos réflexions.

Merci enfin au groupe de travail qui a préparé ces rencontres.

Réunis à Marseille en 2001, puis à Digne en 2002 nous voilà aujourd'hui à Toulon pour une nouvelle étape. Comme pour les précédentes rencontres, elle est l'occasion pour les acteurs de la coopération décentralisée de la Région de manifester leur engagement, de réaffirmer leur volonté de contribuer à un partenariat actif entre les institutions et les diverses composantes de la société civile des pays riverains de la Méditerranée.

A Marseille, nous rappelions avec force que nos actions s'inscrivaient dans une lutte délibérée contre le chômage, la pauvreté et pour la paix en Méditerranée.

A Digne, sur proposition de nos amis Philippe Langevin, Georges Trucchi et Pierre Orsatelli nous jetions les bases d'une charte fondée sur un engagement éthique en termes de valeurs partagées, sur un engagement-qualité des actions conduites et sur une nécessaire évaluation des actions.

Les rencontres de Toulon s'inscrivent dans la stratégie globale que poursuit notre collectif depuis sa constitution et qui vise :

- à renforcer le développement et la qualité de la coopération décentralisée,
- à améliorer les dispositifs existants de financement et tous les moyens contribuant aux actions de coopération,

- à instaurer un réel partenariat avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée ;

Aujourd'hui, pourquoi repenser le financement de la coopération en méditerranée ?

Si l'on dresse un tableau de l'ensemble du système de financement des acteurs de la coopération, on peut constater plusieurs choses :

1. . Un système complexe tant par sa diversité que ses procédures. Il y a l'Europe et ses critères restrictifs, il y a l'Etat qui semble se désengager, il y a les collectivités territoriales plus proches des acteurs, dont les financements dédiés à la coopération décentralisée sont l'objet non seulement de disparités, mais de priorités accessoires au regard des compétences qui leur sont dévolues.
2. Un ensemble d'acteurs dont la caractéristique est aussi la diversité, mais qui a un accès inégal aux financements. Et la tendance lourde est celle qui va exclure tous les petits projets dont la mesure du « retour sur l'investissement » n'est pas toujours évidente et qui incline les décideurs à recourir à des opérateurs de taille importante au détriment des actions de proximité.
3. Quand on parle de financement, on parle nécessairement d'actions, de stratégie en

Méditerranée. Quelles sont nos ambitions pour la Méditerranée ? Avons-nous les moyens de nos ambitions ? Notre région doit-elle rester en retrait ou suivre l'Europe avec le processus de Barcelone qui joue à la montagne russe ? Doit-on faire supporter tout l'effort aux collectivités ?

4. Bien évidemment enfin, il y a l'attente de nos partenaires du Sud qui sont confrontés non seulement à des problèmes importants en matière économique et sociale mais aussi bien souvent hélas à des catastrophes naturelles et à de dramatiques conflits.

Si l'on admet que la coopération est un processus qui doit être abordé dans la durée, alors on peut dire que le système actuel de financement ne nous satisfait pas, qu'il manque de souplesse, de clarté et parfois d'efficacité. Mais il manque surtout une part de financement pour atteindre la masse critique qui rendrait la coopération optimale et durable.

Aussi est-il temps d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- **la décentralisation** apporte-t-elle dans ce domaine des réponses suffisantes ? Dispose-t-elle des moyens nécessaires ?. Alors que celle-ci gagne du terrain dans tous les domaines, on peut s'interroger, pour l'avenir, sur la capacité des collectivités

territoriales à augmenter, voire à maintenir les moyens qu'elles destinent à la coopération décentralisée ? En d'autres termes, ne va-t-on pas assister en même temps que le désengagement annoncé de l'Etat à une réduction de l'intérêt relatif des collectivités territoriales pour la coopération décentralisée ? Que faire pour éviter un retour en arrière alors que les relations de coopération sont de plus en plus nécessaires pour le partage de la paix, du développement et du dialogue ? Ce sont des questions qui ne manqueront pas d'être posées à l'occasion des futurs débats parlementaires et des prochaines élections régionales.

- **le co-financement** est devenu une règle de l'action publique. Comment le rendre plus accessible et plus simple entre les collectivités publiques et les dispensateurs de l'aide privée d'une même Région à fin d'atteindre un objectif partagé de coopération ? En d'autres termes peut-on concevoir une coordination fonctionnelle entre les institutions et les acteurs de la société civile pour mettre en œuvre un ensemble d'action de coopération décentralisée ?
- **sur les modalités d'attribution** : les bailleurs doivent rendre plus transparent leur politique d'attribution, le montant qu'ils accordent à la coopération, les résultats qu'ils en attendent, etc... Sur quels critères les décisions des actions de

coopération décentralisée sont-elles prises et sous quelle forme sont associés les acteurs, les partenaires de ces actions et leurs bénéficiaires ? Quelles sont les modalités d'évaluations des résultats obtenus et des impacts ?

- **sur la participation privée** : la coopération décentralisée ne peut relever exclusivement de l'action publique. Elle conjugue le plus souvent les apports des acteurs institutionnels et ceux de la société civile sous différentes formes : financement, prestations, dons, bénévolat.... Aussi, pour renforcer leurs engagements, faut-il associer tous ces acteurs non seulement dans les actions menées mais aussi dans la définition des orientations et des programmes. Quelles incitations dans ce sens pourraient-on envisager qui respecteraient les prérogatives de chacun tout en améliorant l'efficacité et la qualité des actions de coopération ?
- **sur la contribution des partenaires** : la coopération décentralisée implique sous des formes variables une contribution équilibrée de l'ensemble des partenaires. Comment les partenaires du sud peuvent-ils mobiliser leur participation, à quelle hauteur et sous quelle forme ?

En termes financiers, la marge de progression reste encore possible. Certaines collectivités ne se sont pas

encore engagées pleinement dans la coopération décentralisée, tandis que d'autres restent en retrait par rapport aux attentes de la société civile. Quelle que soit la part consacrée à ce secteur, l'engagement des collectivités est devenu irréversible même si l'on peut regretter ici ou là qu'il reste dans l'ensemble en deçà des préconisations internationales. **Faut-il rappeler que l'aide publique au développement de la France qui est de 0,38 % du PNB doit atteindre selon le Président de la République 0,5 % d'ici 2007. A titre indicatif, le PIB de notre Région en 2002 était de 105 826 Millions d'Euros.** La publication annuelle d'un livre blanc sur le financement régional de l'aide au développement et de la coopération pourrait utilement compléter les évaluations souhaitées sur les actions et les acteurs.

L'ampleur des problèmes à traiter et les espoirs nés des déclarations multiples sur la coopération décentralisée en Méditerranée nous imposent aussi de revoir les modalités et les contraintes administratives de financement des programmes. Certes il appartient à chaque collectivité publique de valoriser l'argent des contribuables et dans ce domaine comme dans d'autres d'éviter gaspillages et concurrence de moyens. Ceci ne doit pas empêcher les acteurs de la coopération décentralisée de faire un certain nombre de propositions et d'en revendiquer l'application négociée.

Comme l'a souligné le groupe de travail préparatoire à ces rencontres c'est utilement que nous devons débattre du positionnement des acteurs par rapport à des contributions d'origine privée. Il s'agit de convaincre les bailleurs privés de la nécessité de financer la coopération décentralisée et d'améliorer l'interface entre eux, les acteurs de la coopération décentralisée et les financeurs institutionnels. Comment développer dans ce cadre le mécénat d'entreprise ou de particulier en faveur des projets de coopération décentralisée ? Les fonds de placement éthiques d'origine bancaire ne pourraient-ils pas jouer un rôle incitateur dans le développement de ces actions de coopération décentralisée ? Les outils du micro-crédit, du capital-risque, et des garanties de crédits ne pourraient-ils pas être mobilisés en faveur des acteurs et des bénéficiaires de la coopération décentralisée ? Quelles actions pourraient entreprendre la société civile en direction des organismes internationaux de financements pour mieux les impliquer dans les actions de coopération décentralisée (PNUD, Banque Mondiale, MEDA, BEI, AFD...) ?

La création d'une fondation régionale destinée entre autres à disposer de fonds d'amorçage pourrait être aussi débattu. Le groupe de travail qui a préparé ces rencontres estime que cette fondation permettrait d'aider les associations à financer leurs nouveaux projets de coopération en prenant en charge l'ingénierie de faisabilité du projet. Les nouvelles dispositions sur les

fondations en cours d'examen au Parlement devraient pouvoir en faciliter la mise en place.

Comme le rappelle notre Charte :

« Avec de faibles capacités financières, un diagnostic fiable et de solides convictions, les acteurs de la société civile ont démontré leur capacité à mener à leur terme des projets de coopération décentralisée qui s'intègrent dans une stratégie de développement durable : L'impact évalué de ses opérations dépasse souvent les objectifs initiaux. »

Aujourd'hui comme hier, les acteurs de la coopération décentralisée doivent faire preuve, d'imagination, d'engagement et de rigueur pour faire prévaloir un développement économe de moyens, fondée sur des ressources publiques ou privées, riche de résultats pour ses partenaires et ses bénéficiaires.

C'est à cette tâche que les participants à cette rencontre sont conviés.

Je vous remercie